

Descriptif des épreuves de l'agrégation externe de Lettres modernes

Les épreuves écrites :

- Dissertation de littérature française portant sur *une des œuvres* au programme (premier corpus d'œuvres françaises : une œuvre médiévale + une œuvre par siècle du XVI^e au XX^e inclus), coefficient 12 ;
- Dissertation de littérature comparée portant sur *l'un des deux thèmes* de comparée (deux corpus d'œuvres françaises et étrangères), coef.10 ;
- Version en langue ancienne (latin ou grec), coef.5 ;
- Version langue vivante, coef.5 ;
- Grammaire du français moderne (lexicologie, morphosyntaxe, stylistique), coef.4 ;
- Grammaire de l'ancien français (*grosso modo* le français des XII^e-XIV^e siècles : lexicologie, morphosyntaxe, phonétique historique, traduction), coef.4.

Les épreuves orales :

- Leçon ou étude littéraire sur une des œuvres françaises du programme (leçon : un sujet à traiter au sujet d'une œuvre ; l'étude littéraire est un commentaire composé portant sur une partie plus ou moins longue de l'œuvre) : 6h de préparation, 40 min de passage et 10 min d'entretien, coef.13 ;
- Explication de texte suivie d'un exposé de grammaire sur une des œuvres françaises au programme : 2h30 de préparation, 30 min d'explication, 10 min de grammaire, 10 min d'entretien, coef.12 ;
- Commentaire composé d'un extrait d'œuvre de comparée : 2h de préparation, 30 min de passage, 10 min d'entretien, coef.8 ;
- Explication de texte sur un extrait d'une œuvre française au programme de l'enseignement du second degré (épreuve dite couramment « hors-programme ») : 2h de préparation, 30 min de passage, 10 min d'entretien, coef.7.